

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

Par e-mail à : schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

Berne, le 6 mai 2019 usam-No/nf

Réponse à la consultation Modification de l'ordonnance sur l'importation de produits agricoles

Mesdames, Messieurs,

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

L'Union suisse des arts et métiers usam a étudié avec attention le projet Modification de l'ordonnance sur l'importation de produits agricoles et vous soumet son appréciation.

L'usam soutient la modification des Art. 12-14 qui prévoient l'introduction de la possibilité pour les détenteurs de PGI, de céder des parts de contingent à plusieurs reprises. Ceci amène une flexibilité. L'usam soutient ainsi la révision proposée de l'OIAgr ainsi que l'entrée en vigueur de l'ordonnance prévue au 1^{er} janvier 2020.

L'usam salue également les modifications des Art. 3 et Art.16-18 qui prévoient une simplification administrative.

L'usam demande cependant que la deuxième phrase de l'Art.14 al. 3 soit biffée. Il est en effet incompréhensible que si des parts de contingents sont cédées avant l'attribution, l'entière part de contingent attendue ne puisse être cédée et qu'une part de contingent ne puisse être cédée qu'une fois à un ayant droit. Afin de garantir une égalité de traitement avec les autres produits agricoles il s'agit donc d'y renoncer.

Nous vous remercions par avance pour la prise en considération de nos arguments dans votre processus décisionnel et restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour un entretien.

Meilleures salutations,

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur, conseiller national



Hélène Noirjean
Responsable du dossier